



Règlement Skate – Roller et trottinettes dans la Mj La vitamine Z

- Il est obligatoire d'être membre de la Vitamine z asbl et d'être en possession de sa carte de membre validée pour faire du skate, de la trottinette ou du roller dans la Mj.
- Le port d'un casque et de protections est obligatoire
- 1 skateur à la fois sur la rampe
- La rampe n'est pas un Toboggan
- L'usage de la rampe est destiné en priorité aux skates trottinettes et roller.
- il est obligatoire pour les Skateurs de s'arrêter si une personne doit se rendre dans le « Back-Stage » ou en sortir.
- En cas d'accident, La Vitamine Z se décharge de toute responsabilité si l'usager ne porte pas de casque et de protections.
- Le matériel de skate emprunté à La VZ doit être rendu en bon état et rangé à sa place.
- IL est interdit de laisser trainer les planches de Skate dans la salle ou de les apporter dans le bar, la cuisine et bureaux
- Tout usager de la rampe de skate reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et de s'y conformer

Merci,
L'équipe de La Vitamine Z

Signature du membre pour acceptation Nom :

Prénom :

Signature :

Signature du parent ou tuteur
pour les – de 18 ans :

Nom :

Prénom :

Signature :